

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 juin à 19 h 30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jeannot Drouin, représentant de Lac Poulin

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION NO: 5263-19

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier

APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 8- Remboursement forfait cellulaire – Directeur général secrétaire-trésorier et technicien aux opérations
- 9- Transfert de fonds – Fonds environnement
- 11- Achat camionnette
- 16- Pompe et autres travaux réfection SP1 et SP2
- 17- Autorisation – Entrepreneur travaux réfection SP1 et SP2
- 18- Offre d'Orizon Mobile
- 19- Fibre optique

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5264-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 23 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 mai soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 20 juin 2019;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2019;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2019, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.
- Rapport annuel 2018 – RICBS (pièce-jointe).

RÉSOLUTION NO: 5265-19

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 330 017,89 \$, salaires : 62 326,50 \$, pour un montant total de 392 344,39 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATIONS

TRAVAUX AU LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5266-19

ADOPTION RÈGLEMENT #57-19 – GESTION CONTRACTUELLE

- CONSIDÉRANT qu'a été donné, lors de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 mai 2019, un avis de motion concernant le règlement #57-19;
- CONSIDÉRANT que chacun des membres de ce conseil a reçu copie du projet de règlement #57-19 de la Régie relativement à la gestion contractuelle lors de cette même réunion et qu'ils déclarent l'avoir lu;
- CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture du règlement a été demandée lors de l'avis de motion.
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte son règlement #57-19 concernant la gestion contractuelle;

QUE ce règlement #57-19 entre en vigueur dès son acceptation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Gilles Daraïche, administrateur à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2020.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

RÉSOLUTION NO : 5267-19

REMBOURSEMENT FORFAIT DE CELLULAIRE

- CONSIDÉRANT que dans le cadre de leur travail, le directeur général, secrétaire-trésorier et le technicien aux opérations à la Régie, utilisent régulièrement leur téléphone cellulaire;
- CONSIDÉRANT que le directeur général, secrétaire-trésorier et technicien aux opérations ont tous les deux des forfaits cellulaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Andrée Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise le remboursement des forfaits cellulaire au directeur général, secrétaire-trésorier et technicien aux opérations, avec facture comme preuve à l'appui.

FONDS PROJET ENVIRONNEMENT – TRANSFERT

Les administrateurs sont mis au courant des nouvelles informations concernant la création d'un fonds pour d'éventuels demandes des municipalités dans des projets environnementaux. Une résolution devrait être acceptée lors de la réunion du 22 août 2019.

RÉSOLUTION NO : 5268-19

OFFRE DE SERVICE ENGLOBE – FORAGES

CONSIDÉRANT qu'un projet de réaménagement du bâtiment du SMBR et l'ajout d'un réservoir de sulfate ferrique sous-terrain sont prévus prochainement;

CONSIDÉRANT que pour ces travaux il est nécessaire d'effectuer une étude géotechnique pour définir la nature et les propriétés des matériaux en place ainsi que les conditions d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que suite à cette étude, des commentaires de nature géotechnique doivent être présentés;

CONSIDÉRANT qu'un projet de compostage doit s'installer sur le site de la Régie et que l'état du sol doit être connu pour savoir où installer les équipement requis pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la firme Englobe a déposé une offre de service concernant ce travail;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme Englobe au montant de 24 285,00 \$ plus taxes, pour effectuer le forage dans le dossier de réaménagement du bâtiment du SMBR, l'ajout d'un réservoir de sulfate ferrique sous-terrain et l'installation d'équipements pour le compostage;

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt #54-17.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5269-19

ACHAT CAMIONNETTE

CONSIDÉRANT que le nombre d'employés à la Régie continue d'augmenter;

CONSIDÉRANT que ces employés sont appelés à se déplacer régulièrement sur le site;

CONSIDÉRANT que ces employés utilisent régulièrement les tracteurs pour leurs déplacements, ce qui occasionne des coûts et de la pollution;

CONSIDÉRANT que la Régie est soucieuse de la pollution qu'elle produit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Gille Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat d'une camionnette pour un montant approximatif de plus ou moins 30 000.00\$

QUE cette dépense soit financée par le fonds machinerie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5270-19

AJUSTEMENT DE SALAIRE – MADAME DANY MAHEUX

CONSIDÉRANT que depuis le 12 mars 2019, Madame Dany Maheux, secrétaire-réceptionniste à la Régie, a vu ses tâches augmenter en remplaçant et prenant le poste de préposée à la balance;

CONSIDÉRANT que Madame Maheux s'acquitte bien de ses nouvelles tâches;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte d'ajuster le salaire de Madame Maheux avec une augmentation de 2 \$/heure;

QUE le tout soit rétroactif au 12 mars 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5271-19

MODIFICATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE

CONSIDÉRANT qu'une échelle salariale a été acceptée avec la nouvelle politique de travail;

CONSIDÉRANT que l'ajustement de salaire accordé à Madame Maheux vient changer cette échelle salariale;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de modifier l'échelle salariale que l'on retrouve en annexe de la politique de travail et ce, suite à l'ajustement salariale accordé à Madame Dany Maheux. (résolution # 5270-19

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5272-19

AUVENT SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT que lors de période d'ensoleillement et de chaleur, la température au poste de pesée peut indiquer jusqu'à 50 degré celsius

CONSIDÉRANT qu'il est très inconfortable de travailler avec une telle chaleur;

CONSIDÉRANT qu'une offre de service pour poser un auvent a été déposée par Construction Sylvain Demers au coût de 3 850,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de service déposée par Construction Sylvain Demers pour l'installation d'un avert au siège social de la Régie au montant de 3 850,00 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5273-19

OFFRES DE SERVICE – BIOTHERMICA

CONSIDÉRANT qu'une offre pour montrer un portrait de la performance actuelle au captage du biogaz qui est produit par le LET a été déposée par la firme Biothermica;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend différentes opérations tels que relevés des émissions surfaciques et traitement statistique des relevés des émissions surfaciques;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil refuse l'offre de Biothermica.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5274-19

POMPE ET AUTRES TRAVAUX RÉFECTION SP1-SP2

CONSIDÉRANT qu'une offre pour deux pompes a été déposée par Xylem;

CONSIDÉRANT que ces pompes vont servir pour la réfection de SP1 et SP2;

CONSIDÉRANT que d'autres pièces seront nécessaires pour ces travaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les dépenses reliées à la réfection de SP1 et SP2 soit financées par le règlement d'emprunt 54-17.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5275-19

AUTORISATION-ENTREPRENEUR –TRAVAUX RÉFECTION SP1-SP2

- CONSIDÉRANT que la firme Stantec est à préparer les volets génie civil, mécanique de procédé, électricité et ventilation, télémétrie et contrôle (résolution #5258-19);
- CONSIDÉRANT que la firme va procéder à un appel d'offre pour les travaux dans ce dossier (réfection SP1-SP2);
- CONSIDÉRANT que les appels d'offre seront reçus au mois de juillet;
- CONSIDÉRANT que la prochaine réunion du conseil d'administration de la Régie est le 22 août;
- CONSIDÉRANT que les délais dans ce dossier sont serrés;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de déléguer Monsieur Eric Maheux, directeur général de la Régie, pour accepter l'offre la plus basse et conforme qui sera soumise par l'entrepreneur dans le dossier de la réfection de SP1et SP2, de façon à faire avancer ce dossier plus rapidement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5276-19

OFFRE D'ORIZON MOBILE

- CONSIDÉRANT que le site de la Régie couvre une grande superficie;
- CONSIDÉRANT que la Régie comprend plusieurs bâtiments où travaillent différents employés;
- CONSIDÉRANT que les employés ont à communiquer entre eux de façon régulière;
- CONSIDÉRANT que le système en place est désuet;
- CONSIDÉRANT qu'Orizon Mobile a soumis à la Régie 2 offres : une pour la location et l'autre pour l'achat de l'équipement pour la communication entre employés sur le site.
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Donald Tanguay
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de location pour 66 mois soumis par Orizon Mobile, et ce, pour un montant de 285,65 \$/mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5277-19

FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT que la Régie possède plusieurs postes informatiques;

CONSIDÉRANT qu'énormément de tâches se font de façon informatisée;

CONSIDÉRANT que le téléphone est maintenant sur le système IP;

CONSIDÉRANT que la compagnie Telus nous a soumis une offre de service pour le prolongement de la fibre optique au montant de 22 827,21 \$, excluant les taxes, plus des frais de traitement (3 heures à 170 \$ / heure);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur André Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre de Telus, au montant indiqué dans les considérants.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5278-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX